

GUIDE FINANCIER DISTRICT DE COTE D'OR DE FOOTBALL - SAISON 2022/2023

SOMMAIRE
A - COTISATIONS
B - LICENCES
C - FRAIS DIVERS
D - ABSENCE ou REPRESENTATION à L'ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT
E - PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT DES NOUVELLES PRATIQUES
F - DROITS D'ENGAGEMENTS PAR EQUIPE
G - RETRAIT D'ENGAGEMENT OU ENGAGEMENT TARDIF APRES DATE LIMITE
H - FORFAITS
I - AVERTISSEMENTS ET EXCLUSIONS
J - AMENDES DIVERSES
K - FMI
L - AMENDE POUR NON RESPECT DES OBLIGATIONS D'EQUIPES DE JEUNES
M- AMENDE INFRACTION AU STATUT DE L'ARBITRAGE
N - BAREME FRAIS D'ARBITRAGE
O - FRAIS DE DEPLACEMENT (Hors déplacement à une commission du District)
P - CAISSE DE PEREQUATION
Q - NOUVEAUX CLUBS
R - RELEVES DE COMPTE - MODALITE DE REGLEMENT

A - COTISATIONS	
Cotisation au District de Côte d'Or par club	100,00€
Cotisation au District de Côte d'Or par membre CD	10,00€

B - LICENCES	
Droit fixe par licence :	8,00€
1/3 débité mi-octobre	
1/3 débité mi-janvier	
1/3 débité mi-avril	
Régularisation fin mai	
Droit de mutation arbitres au club prenant :	500,00 €
La somme de 500 € sera rétrocédée au dernier club quitté	

C - FRAIS DIVERS	
Frais de dossier	
Appel en District	100,00€
Confirmation de réserves	40,00€
Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match D1-D2-D3-D4 (Sauf Niv Bas 2ème ph)	15,00€
Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match D1-D2-D3-D4 (Sauf Niv Bas 2ème ph)	20,00€
Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 D1-D2 et U15 D1-D2	15,00€
Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 D1-D2 et U15 D1-D2	20,00€
Frais pédagogiques	
Inscription d'un candidat à la formation d'arbitre	160,00€

D - ABSENCE ou REPRESENTATION à L'ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT

Club absent :

- Amende égale au droit d'engagement de l'équipe seniors la plus élevée en District
- Amende égale au droit d'engagement de l'équipe jeunes la plus élevée en District pour les clubs n'ayant pas d'équipes seniors
- Amende égale au droit d'engagement en championnat seniors départemental 1 pour un club évoluant qu'en Ligue **Club représenté :** Amende égale à 50% du montant de l'amende pour absence

E - PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT DES NOUVELLES PRATIQUES	
Ligue 1	12 500,00 €
Ligue 2	4 500,00 €
National (CN1)	3 000,00 €
CFA (CN2)	2 500,00 €
CFA 2 (CN3)	950,00 €

F - DROITS D'ENGAGEMENTS PAR EQUIPE		
	Seniors Départemental 1	400,00€
	Seniors Départemental 2	250,00 €
	Seniors Départemental 3	150,00€
	Seniors Départemental 4	100,00€
	U18 à 11	80,00€
Droits d'engagements	U15 à 11	80,00€
Championnats et Critériums	U18, U18 F, U15, U15F, U13, U13F à 8	60,00€
	U11	30,00€
	Féminines Championnats Seniors	80,00€
	Féminines Critérium Seniors	60,00€
	Foot entreprise	130,00€
	Futsal	90,00€
	Coupe Ekinsport - Fernand Bachelard	60,00€
Droits d'engagements Coupes	Coupe Féminines	60,00€
	Coupe Futsal	40,00€

G - RETRAIT D'ENGAGEMENT OU ENGAGEMENT TARDIF APRES DATE LI	MITE
Seniors masculins	80,00€
Jeunes et féminines	40,00€

	H - FORFAITS	
	Championnat Seniors D1 D2 D3	150,00 €
Forfaits	Championnat Seniors D4	60,00 €
généraux	Championnat U18 et U15 à 11	100,00 €
	Championnat U18, U15, U13 à 8	75,00 €
	Forfait déclaré seniors et jeunes à 11	60,00 €
Forfaits simples	Forfait non déclaré seniors et jeunes à 11	120,00 €
	Forfait déclaré jeunes à 8	50,00 €
	Forfait non déclaré jeunes à 8	100,00 €
	Forfait général Championnat Seniors à 11	100,00 €
	Forfait déclaré Championnat Seniors à 11	60,00 €
Faufalta.	Forfait non déclaré Championnat Seniors	120,00 €
Forfaits féminines	Forfait général Critérium Seniors	80,00€
seniors	Forfait déclaré Critérium Seniors	50,00 €
Semois	Forfait non déclaré Critérium Seniors	100,00 €
	Forfait déclaré coupe	25,00 €
	Forfait non déclaré coupe	50,00 €

I - AVERTISSEMENTS ET EXCLUSIONS *	
1er avertissement	13,00 €
2ème avertissement	23,00 €
3ème avertissement	35,00 €
1ère exclusion	35,00 €
2ème exclusion	60,00 €
3ème exclusion	100,00 €
Sanctions supérieures à 3 matchs de suspension ferme	Plus 20,00 €

^{*} Sous réserve des modifications de barème de la Ligue de Bourgogne Franche Comté

J - AMENDES DIVERSES	
Fraude sur identité (amende par joueur)	800,00€
Joueur non licencié ou licencié dans un autre club porté sur une feuille de match	400,00€
Joueur ayant participé à deux matchs la même journée	200,00€
Joueur suspendu participant à une rencontre	300,00€
Dirigeant suspendu officiant au cours d'un match	150,00€
Refus d'un joueur de quitter le terrain	300,00€
Refus d'un dirigeant ayant fonction officielle de quitter le terrain	300,00€
Match arrêté en cours de partie suite à incidents - amende au club fautif	300,00€
Abandon de terrain	250,00€
Abandon de fonction officielle en cours de partie	200,00€
Non envoi de rapport d'un dirigeant ou d'un joueur demandé par le District	150,00€
Absence non motivée par écrit de toutes personnes convoquées devant une commission	150,00€
Absence non motivée par écrit d'un arbitre convoqué devant une commission	80,00€
Prélèvement sur le compte du club d'appartenance	
Ne présentant pas de licences catégories Foot Animation	50,00€
Non envoi feuille de bilan ou présence foot animation	15,00€
Absence non excusée foot animation à un plateau	30,00€
Non envoi feuille de match ou constat d'échec	40,00€
Non envoi feuille de défi jonglage U13, U15F	15,00€
Non déclaration Educateur en Seniors Départemental 1 par match	30,00€
Match déplacé sans l'accord du District	80,00€
Refus d'arrêter le match de lever de rideau (match principal non joué)	40,00€
Terrain déclaré impraticable sans raison valable (après visite)	150,00€
Absence de licence dirigeant pour le Président ou le secrétaire ou le trésorier, par poste	50,00€
Club portant une accusation non justifiée envers autre club	150,00€
Quitter une audition sans motif	150,00€

K - FMI	
Absence de code	30,00 €
Absence de tablette	30,00 €
Absence de transmission	50,00 €
Retard de transmission (dimanche avant minuit)	30,00 €
Non envoi rapport d'échec	40,00 €

L - AMENDE POUR	
1ère saison d'infraction :	
 Départemental 1 	
 Départemental 2 	
 Départemental 3 	
2ème saison d'infraction :	
 Départemental 1 	
 Départemental 2 	
 Départemental 3 	

3ème saison d'infraction et suivantes :	
 Départemental 1 	
 Départemental 2 	
 Départemental 3 	

M - AMENDE INFRACTION AU STATUT DE L'ARBITRAGE				
Par arbitre manquant la 1ère saison				
- Départemental 1				
- Autres divisions de District				
Par arbitre manquant les saisons suivantes				
- 2ème année				
- 3ème année				
- 4ème année et suivantes				

	N - BAREME FRAIS D'ARBITRAGE			
Indemni	i <mark>té kilométrique</mark>	0,446 €/km		
	Départemental 1	mini 17,84 € - maxi 107,04 €		
	Départemental 2	mini 17,84 € - maxi 89,20 €		
	Départemental 3	mini 17,84 € - maxi 80,28 €		
	Départemental 4	mini 17,84 € - maxi 71,36 €		
	U18	mini 17,84 € - maxi 89,20 €		
	U15	mini 17,84 € - maxi 71,36 €		
	Futsal	mini 17,84 € - maxi 28,00 €		
	Foot Entreprise	mini 17,84 € - maxi 28,00 €		
	Arbires assistants toutes compétitions District	mini 17,84 € - maxi 53,52 €		
Indemni	ité de match - Arbitre central			
	Seniors masculins D1	35,00 \$		
	Seniors masculins D2	33,00 \$		
	Seniors masculins D3	32,00 \$		
	U18, U15 et féminines	26,00 \$		
Indemni	ité de match - Arbitre assistant			
	Seniors masculins	24,00 \$		
	U18, U15 et féminines	24,00 \$		
Indemni	ité de match - Arbitrage futsal			
	Futsal - Championnat départemental	27,00 \$		
	Futsal - Plateaux à 3 équipes	35,00 \$		
1	Futsal - Plateaux supérieurs à 3 équipes	46,00 \$		

O - FRAIS DE DEPLACEMENT (Hors déplacement des membres aux commissions du District)		
Remboursement frais km (Maximum 150 kms aller retour)	0,446 € /km	
Déplacement inférieur à 20 kms aller/retour	9,00€	
Déplacement de 21 kms à 40 kms aller/retour	18,00 €	
Pour les délégués et observateurs dans le cadre d'une compétition	0,446 € /km	
	Mini 17,84 € - Maxi 53,52 €	

P - CAISSE DE PEREQUA	TION
Déplacement	
Séniors	2 € / km aller
U18 - U15 - U13	2 € / km aller
Féminines seniors et critérium	2 € / km aller

Q - NOUVEAUX CLUBS

Affiliation club 450,00 €

R - RELEVES DE COMPTE - MODALITE DE REGLEMENT

Relevé n°1 - à télécharger sur Footclubs la deuxième quinzaine du mois d'octobre

Relevé n°2 - à télécharger sur Footclubs la deuxième quinzaine du mois de janvier

Relevé n°3 - à télécharger sur Footclubs la deuxième quinzaine du mois d'avril

Relevé n°4 - à télécharger sur Footclubs la deuxième quinzaine du mois de juin

Les relevés de compte sont à régler dans les 30 jours suivant la date de parution.

Passé ce délai de 30 jours, il leur sera adressé une notification par Notifoot les mettant en demeure de solder leur compte dans les quinze jours. A défaut d'exécution, l'équipe District "Seniors 1" du club sera pénalisée de 4 points par journée de championnat, ou exclue de la coupe si un tour est programmé.

Cette sanction sera notifiée par Notifoot à l'adresse officielle du club. La sanction sera levée cinq jours après régularisation du compte (cachet de la poste faisant foi)

Les clubs qui n'auraient pas régularisés leur situation dans un délai maximum de 30 jours après notification de leur sanction seront mis hors compétition et considérés forfait général. Les dispositions de l'article 24 des Réglements Généraux de la Ligue leur seront appliquées.

Tous les frais de procédure de recouvrement seront imputés aux clubs non en règle.